
Adoption	Résolutions
2005-05-02	550 ^e réunion du Comité de direction

Modifications	Résolutions
2006-03-06 (révision)	
2012-05-10	CA-297-3066 (concordance)
2013-06-06	CA-308-3180 (concordance)
2022-05-24	CD-925-336 (concordance)

Abrogation	Résolutions
-------------------	--------------------

1 DOCTORAT HONORIS CAUSA

L'École recommande à l'Université du Québec de décerner ce titre à des personnalités de la Société québécoise ayant contribué de façon exceptionnelle au développement du génie québécois ou ayant soutenu le développement de l'École de technologie supérieure de façon extraordinaire ou à toute personnalité que la direction pourrait soumettre au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, pourrait par exemple, recommander un donateur de un million et plus (contribution exceptionnelle au Fonds de développement de l'ÉTS).

2 MÉDAILLE D'HONNEUR - ÉTS (2 CATÉGORIES : ENCADRÉE OU COFFRET)

2.1 Plaque avec médaille encastrée

Personnalité que la direction de l'École jugera appropriée de reconnaître.

2.2 Coffret

Membres du Conseil d'administration, de la Commission des études et du Conseil d'administration du Fonds de développement de l'ÉTS (FDÉTS).

3 ŒUVRE D'ART(*)

Président sortant du Conseil d'administration. (**)

Président sortant du Fonds de développement. (**)

Président d'honneur à la remise des diplômes.

Président d'honneur et président honoraire du Tournoi de golf de l'ÉTS, des spectacles bénéfiques ou autre personnalité que la direction jugera à propos.

4 PLAQUES DE RECONNAISSANCE AVEC MENTION D'EXCELLENCE

Remises à chaque année à des employeurs qui se sont distingués par l'embauche de stagiaires.

5 OBJETS PROMOTIONNELS

Remis à des visiteurs de marque, donateurs, employeurs, etc., que les cadres supérieurs et cadres jugeront à propos.

Chaque direction est responsable de ses approvisionnements en objets promotionnels, coordonnée par la Direction générale, le Secrétariat général et la Direction des relations institutionnelles.

6 PERSONNALITÉ DE L'AEÉTS

Suggestion à l'AEÉTS d'avoir un tableau d'honneur dans leur local et de décerner des certificats de reconnaissance qui seront remis à la Cérémonie de remise des diplômes.

(*) Les œuvres d'art offertes sont des œuvres de M. Étienne Windisch et de Mme Monique Gagnon ou d'autres artistes québécois.

(**) Ces personnes ont également droit au coffret (voir 2.2) décerné pour la participation à leur Conseil respectif.